

Fiche technique N° 3-4-22/F

Arêtes arrondies de bardages extérieurs avec traitement de finition

1. Remarques préliminaires

Les peintures et traitements n'adhèrent pas correctement sur les arêtes aiguës. En effet, à cet endroit la couche de peinture est sensiblement moins épaisse que sur les surfaces planes. En conséquence :

- La protection contre les intempéries est limitée
- L'aspect est inesthétique, surtout pour les traitements fortement pigmentés.

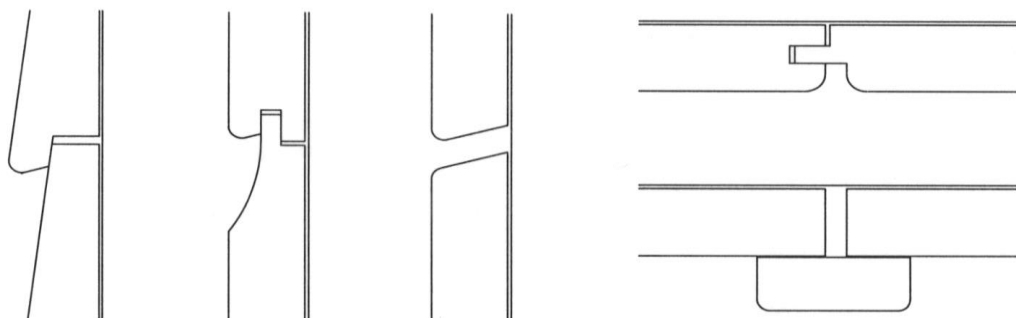
Les éléments de construction avec des dimensions stables (p. ex. les fenêtres), sur lesquelles on applique des couches de peinture épaisses avec peu de diffusion, doivent avoir des arêtes arrondies à l'intérieur et à l'extérieur.

Pour les bardages et les lambris, qui ne sont pas des éléments de construction à dimensions stables, et qui ont des applications très différentes, il faut avoir une approche différenciée.

2. Arêtes arrondies pour façades exposées aux intempéries

Lorsque les façades sont pigmentées dans l'objectif de les protéger contre les intempéries et de les teinter, l'état actuel de la technique est le suivant :

Les arêtes des profils sont arrondies, le rayon est d'au moins 2,5 mm



3. Autres traitements et autres applications pour planches rabotées

Dans les cas suivants il n'est pas nécessaire d'arrondir les arêtes, les arêtes de profils aigus sont tolérées. Elles sont souvent demandées pour des raisons esthétiques.

- **Lambris no-traités**
- **Traitement pour des buts limités dans le temps :**
p. ex. protection contre l'humidité durant la phase de construction ou prévention du grisonnement.
- **Lambris intérieurs et extérieurs protégés :**
Ils ne nécessitent pas de protection contre les sollicitations des intempéries. Le jaunissement sur les arêtes apparaîtra plus vite. Ce petit inconvénient esthétique est souvent accepté en contrepartie d'une meilleure esthétique des angles aigus aux lignes plus claires.